DEPARTEMENT
DE LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-NAZAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GILDAS-DES-BOIS

Séance du Mercredi 7 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi sept du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GILDAS-DES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Gildas-des-Bois, sous la Présidence de Monsieur Jean-François LEGRAND, Maire.

Date de convocation : 31/03/2021
Date d'affichage : 31/03/2021
Nombre de Conseillers en exercice : 27 **Nombre de votants : 26**

Présents : M. J-F. LEGRAND, Mme D. FRASLIN, M. J-P. BONOUVRIER, M. B. LELIEVRE, Mme P. ROY, M. F. ROUSSEAU, Mme C. ROLAND, M. L. FAVREAU, M. Y. DENIGO, M. P. BIDON, M. L. PLAUD, Mme L. FAUCHER, M. T. DANIEL, M. J. BLANCHARD, Mme S. PLAUD, Mme S. LE MAGUERESSE, M. A. BOMPE, Mme E. POTTIER-CLEMENT, Mme A. MICHAUD, M. M. POULARD, M. M. GUENO, Mme G. JOUNY-BRIAND, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme O. DEPIROU (pouvoir à M. B. LELIEVRE), Mme N. BAUDOUIN (pouvoir à Mme D. FRASLIN), M. H. BLANDIN (pouvoir à M. Y. DENIGO), Mme C. MAHE, Mme F. ALLAIN (pouvoir à Mme E. POTTIER-CLEMENT),

---

N°2021.III.17 – RECONSULTATION - AVIS SUR L'EXTENSION DE L'ELEVAGE PORCIN AUX TREAUX – GAEC DU PAS DE LA ROCHE.

L'arrêté préfectoral de consultation du public du 17 décembre 2020 n'ayant pas été affiché en mairie de SAINT GILDAS DES BOIS conformément aux mesures de publicité prévues à l'article R512-46-13 du Code de l'Environnement, il y a lieu de procéder à une nouvelle consultation du public et des conseils municipaux de PONT-CHATEAU et SEVERAC. Par arrêté préfectoral n°2021/ICPE/056 en date du 18 février 2021, une consultation du public est prévue à la mairie de SAINT GILDAS DES BOIS, pendant une période de quatre semaines du mercredi 17 mars au jeudi 15 avril 2021 inclus, portant sur la demande présentée par le GAEC DU PAS DE LA ROCHE en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension de l'élevage porcin qu'il exploite à SAINT GILDAS DES BOIS, au lieux-dit « Les Tréaux ».

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de SAINT GILDAS DES BOIS, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de SAINT GILDAS DES BOIS, et à la Préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public. Le dossier est consultable en mairie ou à l'adresse électronique mentionnée ci-dessus.

Après discussion, le conseil municipal, par 23 POUR et 3 ABSTENTIONS,

- **EMET un avis favorable sur l'extension de l'élevage porcin aux Tréaux – GAEC DU PAS DE LA ROCHE.**

FAIT A SAINT GILDAS DES BOIS, LE 7 AVRIL 2021.

Le Maire,
Jean-François LEGRAND

Accusé de réception en préfecture
044-214401614-20210407-DE2021III17-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021